

L'an deux mil treize, le vingt-neuf du mois d'Août à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : Mrs ARCIS Michel, ANDRIEU Eric, Mmes AVOUAC Sophie, BALDET Maryse, Mrs CHAZALON Didier, CRESPIY Philippe, DIDIERJEAN Renaud, Mmes FAURE Françoise, FOURNEL Michèle, Mrs GALLAND Alain, GIRAUD Christophe, LAC Régis, MARCON Maurice, MOUNIER Michel, PANNEFIEU Jean-Paul, Mme VAGGIANI Renée, Mr VEY Patrick.

Absent : Mr NICOLAS André.

Monsieur GIRAUD a été nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures 30.

Approbation des comptes-rendus des séances du 27 juin 2013 et du 6 Août 2013 :

Mr le Maire propose d'approuver les comptes-rendus des deux dernières séances. Après délibération, les comptes-rendus des séances précédentes sont approuvés avec 4 abstentions.

Compte-rendu des fêtes estivales de la commune :

- La course de côte : le nombre de participants a été important mais la fréquentation du public a diminué, ce qui peut s'expliquer par une météo capricieuse. Monsieur Crespy expose un problème lié au démontage et remontage des clôtures en bordure de route pour la sécurité des participants sur les parcelles près du Mazel lui appartenant. Il rappelle que la proposition avait été faite de remplacer les piquets actuels par des piquets amovibles, ceci afin de faciliter la tâche des organisateurs et d'éviter que les clôtures ne soient trop abîmées. Monsieur le Maire répond que cette proposition avait effectivement été faite à l'association il y a quelque temps et que les élus s'étaient engagés à participer aux travaux. Les changements intervenus dans l'organisation de la manifestation avaient empêché ce projet d'aboutir. Il rappelle que ce dernier doit être porté par l'association, les élus n'apportant qu'un soutien logistique et technique.
- Le Festival du Monastier : le changement de site a été très apprécié du public. L'affluence a été satisfaisante.
- La fête Stevenson : la stèle Stevenson place François d'Estaing et le panneau « entrée de ville » représentant l'écrivain et Modestine ont été inaugurés ; celui de l'entrée sud reste à installer. Les avis sont globalement positifs. Ils permettent de mieux communiquer autour de Stevenson et de rappeler aux visiteurs que l'écrivain est parti du Monastier pour son voyage à travers les Cévennes. La fête a connu une affluence correcte pour une première édition et elle prendra vraisemblablement de l'ampleur au fil du temps. Madame Vaggiani demande pourquoi elle n'a pas été organisée le jour de la vogue. Monsieur le Maire répond que des manifestations sont déjà planifiées par des associations de la commune à différents moments de la fête votive et qu'il paraît difficile d'ajouter des événements qui pourraient les concurrencer. Il rappelle qu'un bal irlandais avait été organisé l'année précédente le samedi soir à titre d'essai mais qu'il s'était soldé par un échec. Le dernier week-end d'août avait finalement été retenu cette année par l'association Espace Culturel Européen, organisatrice de cette fête, pour ne pas concurrencer d'autres fêtes existantes sur le territoire. La date pourrait évoluer l'année prochaine.

Droits de préemption

- Vente d'une parcelle de terrain, non bâtie sise section A numéro 2164 sise la Garenne.
- Vente de deux parcelles de terrains, bâties section AB numéro 202 et 203 sises Place du Couvent.

Après délibération, le conseil décide à l'unanimité de ne pas préempter sur les ventes présentées.

Délibérations diverses

Reprise des concessions en l'état d'abandon au cimetière : Madame Fournel rappelle qu'à l'issue de la procédure de reprise des concessions abandonnées pour la période 2010-2013, une dernière visite a eu lieu le 16 juillet 2013 au cimetière du Monastier-sur-Gazeille en présence d'élus désignés et des familles qui avaient été convoquées. L'objectif était d'établir un nouveau procès-verbal définissant les concessions reprises par la commune et celles conservées et entretenues par les familles. Au départ de la procédure, 23 concessions avaient été recensées comme étant abandonnées. 5 d'entre elles seront conservées par les familles qui se sont engagées à les entretenir et 18 restent donc à l'état d'abandon. Après délibération, le Conseil décide à l'unanimité la reprise des 18 concessions abandonnées au cimetière.

Suppression des régies Camping – Boulodrome - Gymnase : Monsieur le Maire informe le Conseil, que les régies Camping, Boulodrome, et Gymnase, ne fonctionnent plus, il y a lieu de délibérer pour les supprimer. Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité la suppression des régies Camping, Boulodrome et Gymnase.

Renouvellement de la convention Musée des Croyances Populaires : Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'une convention avait été signée le 26 avril 2012 avec l'Association L'œil de la Salamandre pour l'occupation du Château Abbatial et l'installation du Musée des Croyances Populaires. Il y a lieu de renouveler cette convention. Il demande donc au Conseil de délibérer sur ce renouvellement. Madame Vaggiani demande un bilan du nombre d'entrées effectuées par le Musée durant les deux saisons écoulées avant de délibérer sur le renouvellement de la convention. N'étant pas en possession de ces données, Monsieur le Maire précise qu'il présentera un bilan pour le prochain conseil et la question est donc reportée.

Poste cantine et aide aux devoirs Ecole Primaire Publique : Monsieur le Maire informe le Conseil du non-renouvellement du contrat saisonnier d'un Agent et de l'embauche de Monsieur Aurélien Crespy pour le poste de surveillant de cantine et aide aux devoirs. Il indique que pour des raisons internes de fonctionnement, un redécoupage du poste a été effectué. Il convient donc de supprimer l'emploi de 13h hebdomadaires et de créer un nouveau poste de 10h par semaine concernant spécifiquement la surveillance de la cantine et l'aide aux devoirs. Les 3 heures restantes pourraient être utilisées pour du ménage à l'école, comme cela avait été demandé par le conseil d'école. Monsieur Andrieu demande pourquoi la commission Emploi n'a pas été convoquée pour l'embauche de Monsieur Crespy. Monsieur le Maire répond que la décision de ne pas renouveler le contrat de l'Agent précédemment en poste a été la conséquence de problèmes internes successifs, notamment en fin d'année scolaire, dont certains ont été relatés dans divers courriers émanant de parents et du conseil d'école, courriers que les membres du Conseil peuvent consulter s'ils le souhaitent en respectant leur caractère confidentiel. Compte tenu de la spécificité du poste, il avait été contraint de trouver rapidement une personne correspondant aux critères demandés. Monsieur Andrieu estime que la décision de ne pas renouveler le contrat de l'agent n'était pas justifiée. Monsieur le Maire répond que tout au long de l'année écoulée, des rencontres avaient été organisées pour essayer de trouver des solutions aux problèmes rencontrés mais que cela n'avait pas empêché la situation de se détériorer. Il rappelle qu'un règlement avait entre autres été mis en place à la cantine dans le but d'en faciliter la surveillance mais qu'il était resté lettre morte. Il termine en disant que la décision avait été difficile à prendre mais que la situation étant devenue trop compliquée, il avait avant tout cherché à préserver les intérêts des élèves et de l'école. Après en avoir délibéré, le conseil décide avec 4 abstentions, la suppression du poste de 13 heures hebdomadaires et la création d'un poste de surveillant de cantine et aide aux devoirs à 10 heures par semaine. La question de l'attribution des 3 heures restantes pour le ménage de l'école sera évoquée lors du prochain conseil.

Chemin de l'Herm au Mont : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a été décidé de nettoyer le chemin communal qui mène de l'Herm au Mont. Ce chemin sera utilisé par les randonneurs qui parcourent le GR 430 et le GR 70. Ainsi, les parties goudronnées seront réduites et les marcheurs pourront avoir une meilleure vue du Monastier en arrivant depuis le plateau du Mont. Il soumet un devis de Meygal Insertion Travail comprenant la

remise en état et le balisage. Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité le devis de Meygalit, pour un montant de 1 700 € TTC non subventionné par Respirando et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Avenant au devis Thomas Vitraux pour la réfection de la grande verrière de l'Eglise Abbatiale : Monsieur le Maire informe le conseil que le devis initial de réfection de la verrière de l'Abbatiale comportait une erreur d'addition de 350 € dans le montant total, alors que dans le détail, ce montant était bien indiqué. Il y a donc lieu d'approuver le devis d'avenant n°1 de l'atelier Thomas Vitraux, pour la mise au point de l'acte d'engagement suite à la rectification du montant général due à une erreur de calcul de 350 €. Le montant du devis s'élève donc à 20 925 € HT au lieu de 20 575 € HT. Madame Vaggiani pense que l'atelier Thomas Vitraux devrait assumer cette erreur et ne pas réclamer la somme correspondante. Monsieur le Maire répond que personne n'est à l'abri d'une erreur et indique que le travail demandé a donné entière satisfaction, tant sur le plan de la qualité qu'au niveau des délais. Il lui semble donc normal d'être correct avec des entreprises qui ont respecté leurs engagements. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve avec 3 abstentions, le devis d'avenant n° 1 pour l'atelier Thomas Vitraux.

Durée d'amortissement du compte 204171 : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de fixer la durée d'amortissement du compte 204171 « Subventions d'équipement versées aux autres établissements publics locaux, biens mobiliers, matériel et études ». Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité, de fixer à 15 ans, la durée d'amortissement du compte 204171.

Tarifs des transports scolaires : Monsieur le Maire présente le bilan 2012/2013 des transports scolaires. Le rapport financier indique un solde positif de 608 euros. Cette somme ne compense toutefois pas le travail effectué par le secrétariat de mairie pour la gestion du service, d'autant que sur les 46 élèves inscrits, 16 seulement résident au Monastier. Monsieur le Maire propose donc de ne pas modifier le tarif du ramassage et de fixer à 80 € la part des familles pour le 1^{er} trimestre 2013/2014 pour les lignes alentours. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité, le tarif de 80 € pour le 1^{er} trimestre.

Appel d'offres voirie cimetière 3^{ème} tranche : Monsieur le Maire présente au Conseil le résultat de l'appel d'offres pour la 3^{ème} tranche de la réfection de la voirie au cimetière. Il s'agit du goudronnage de l'allée centrale de l'agrandissement nord du cimetière. Cinq entreprises ont déposé une offre. La moins disante est l'entreprise BROC pour un montant de 8 502.50 € HT, soit 10 168.99 € TTC. Cette entreprise a déjà effectué des travaux au cimetière. Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité l'offre de l'entreprise Bernard BROC pour un montant de 8 502.50 € HT.

Aménagement du pôle Laurent Eynac : Monsieur le Maire présente le résultat de l'appel d'offres et l'analyse des offres concernant l'aménagement du pôle Laurent Eynac. Il indique tout d'abord que plusieurs difficultés ont été rencontrées. La première concerne la présence d'amiante dans le bâtiment, ce qui génère des surcoûts importants. Afin de réduire les dépenses, un « encapsulage » sera effectué et les matériaux contenant de l'amiante seront recouverts. Il indique que la présence d'amiante aurait certainement découragé tout investisseur privé compte tenu des surcoûts induits. Seul un projet public comme celui que la commune avait lancé pouvait donc éviter que ce bâtiment situé au cœur de la ville ne tombe en ruines. La deuxième difficulté concerne la mise en place récente de la nouvelle législation en matière de régulation thermique et d'économies d'énergie qui a entraîné des dépenses supplémentaires considérables au niveau de la toiture, du plancher chauffant situé au rez-de-jardin et de l'isolation. Si des gains en énergie vont être réalisés dans le temps, l'investissement que ces nouvelles normes impliquent à la base est important. En ce qui concerne la toiture, il est ainsi obligatoire d'installer un film de protection sous les tuiles pour les toitures situées au-dessus de 900 mètres d'altitude. Il devient dès lors judicieux de remplacer les tuiles et les voliges défectueuses. Monsieur Crespy pense qu'il vaudrait mieux démolir entièrement le bâtiment, étant donné les surcoûts importants. Madame Baldet répond que la démolition aurait généré des dépenses considérables si le bâtiment avait dû être détruit car la présence d'amiante impose des procédés de traitement très coûteux. Madame Vaggiani demande quel est le montant total

des travaux, ainsi que la date de la délibération du lancement de l'appel d'offres et de la délégation à Monsieur le Maire. Elle estime que le conseil n'a pas été tenu informé de l'avancée du projet et du contenu de l'appel d'offres. Monsieur le Maire répond que le projet a été présenté intégralement en son temps et qu'une convention approuvée en conseil a été signée entre l'OPAC, la communauté de communes et la commune afin d'engager les travaux et la procédure d'appels d'offres. Une commission d'appels d'offres a été mise en place et des représentants du conseil ont été nommés. Dès lors, la commission a rempli sa mission. Le maire n'a pas reçu délégation pour approuver les offres et c'est uniquement au conseil de le faire. Il estime que la procédure a été respectée. Madame Vaggiani souhaite ensuite connaître la répartition des surfaces en fonction des partenaires. Monsieur le Maire répond que la proportion se répartit comme suit : la commune 69.55 %, l'OPAC 13.485 % et la CCPM 18.56 %. Pour la partie Pôle Santé, un budget Pôle Santé a été créé. Les loyers versés par les professionnels de santé permettront de rembourser l'emprunt contracté pour réaliser les travaux. Il indique que de nombreux professionnels se sont déjà engagés, que d'autres pourraient le faire, et qu'un point sera fait prochainement sur l'occupation du pôle. Il ajoute également que le Ministère des Finances a donné son accord pour le déménagement du Trésor Public. Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil de délibérer pour chaque entreprise et son lot correspondant. Après en avoir délibéré, le conseil approuve, avec 4 votes contre, les offres suivantes pour l'aménagement du Pôle Laurent Eynac :

- lot Désamiantage, l'entreprise Atout Services Décontamination, pour un montant de 31 941.36 € HT (part Mairie) sur un montant total de 47 003.70 € HT
- lot Démolitions, l'entreprise SARL Faure, pour un montant de 11 260.14 € (part Mairie) sur un montant total de 16 570.00 € HT
- lot Maçonnerie, l'entreprise SARL Faure, pour un montant de 44 767.10 € HT (part Mairie) sur un montant total de 65 877.56 € HT
- lot Charpente couverture zinguerie, l'entreprise Guilhot Construction Bois, pour un montant de 49 873.38 € HT (part Mairie) sur un montant total de 73 391.78 € HT
- lot Charpente couverture zinguerie option remplacement couverture tuiles, l'entreprise Guilhot Construction Bois, pour un montant de 10 940.12 € HT (part Mairie) sur un montant total de 16 099.07 € HT
- lot Isolation par l'extérieur, l'entreprise Multi-façades, pour un montant de 86 025.59 € HT (part Mairie) sur un montant total de 126 591.99 € HT
- lot Serrurerie Métallerie, l'entreprise Métal Confort, pour un montant de 96 733.94 € HT (part Mairie), sur un montant total de 139 785.37 € HT
- lot Menuiseries intérieures tranche ferme, l'entreprise SARL Lardon, pour un montant de 78 210.74 € HT (part Mairie) sur un montant total de 106 482.46 € HT
- lot Plâtrerie isolation peinture tranche ferme, l'entreprise SARL Ceton pour un montant de 128 735.73 € HT (part Mairie) sur un montant total de 219 894.91 € HT
- lot Faux plafonds tranche ferme, l'entreprise SARL Delorme et Fils, pour un montant de 25 222.84 € HT (part Mairie) sur un montant total de 33 395.74 € HT
- lot Carrelage faïence tranche ferme, l'entreprise Franck Chambon, pour un montant de 16 550.37 € HT (part Mairie) sur un montant total de 37 274.17 € HT
- lot Plomberie chauffage VMC tranche ferme, l'entreprise Escudero pour un montant de 72 767.34 € HT (part Mairie) sur un montant total de 122 343.90 € HT
- lot Electricité courants faibles tranche ferme, l'entreprise Fraisse pour un montant de 93 498.64 € HT (part Mairie) sur un montant total de 142 107.00 € HT
- lot Electricité courants faibles option alimentation volets roulants, l'entreprise Fraisse pour un montant de 1 292.00 € HT (part Mairie) sur un montant total de 1 899.00 € HT.

Convention de mise à disposition des locaux du rez-de-jardin du Pôle Laurent Eynac avec la Communauté de Communes : Monsieur le Maire rappelle au Conseil le projet d'installation du Centre de Loisirs Sans Hébergement et du Relais Assistantes Maternelles au rez-de-jardin du Pôle Laurent Eynac. Il présente donc un projet de convention de mise à disposition à titre gracieux de ces locaux, sachant que la Communauté de

Communes Mézenc Loire Sauvage prendra à sa charge le coût de l'aménagement intérieur afin d'adapter les locaux à leurs nouvelles fonctions. Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité la mise à disposition du rez-de-jardin du Pôle Laurent Eynac en faveur de la communauté de communes Mézenc Loire Sauvage afin d'y installer les locaux du Centre de Loisirs Sans Hébergement et du Relais Assistantes Maternelles et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Questions diverses :

- **Subventions acquises** : une subvention de 6103 € a été allouée par le Conseil Général pour la verrière. Une subvention de 1899 € a été allouée par la DRAC Auvergne pour les travaux supplémentaires des tableaux peints. Une subvention de 7738 € a enfin été allouée par le Conseil Général au titre des amendes de police pour l'aménagement du parking situé rue Saint Pierre. Monsieur le Maire présente ensuite les photos du nouveau parking et indique qu'il reste des garde-corps à poser afin de sécuriser les lieux, ainsi que le goudronnage. Il ajoute que le parking permet de disposer d'un nombre de places plus important que prévu.
- **Aménagement du parking du Collège Laurent Eynac** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commission Réagir avait suggéré de réglementer le stationnement des bus sur le parking du collège Laurent Eynac, ceci afin d'éviter les embouteillages à l'entrée du site et pour le rendre plus sûr pour les piétons comme pour les automobilistes. Une rencontre a donc été organisée avec les transporteurs et des zones de stationnement ont été définies. D'abord matérialisées au moyen de barrières Vauban et de panneaux, ces zones seront ensuite délimitées par un marquage au sol.
- **Chantier international Concordia** : Comme cela avait été indiqué, un chantier international avait été lancé pour restaurer le four de Meyzoux qui était enfoui sous un mètre de terre et en ruines. Madame Faure fait un bilan de l'opération. Elle indique que les échanges ont été intéressants et que ce chantier a permis aux habitants de se rencontrer. Les objectifs fixés au départ n'ont en revanche pas été atteints sur le plan technique car le chantier s'est avéré plus compliqué que les responsables du chantier l'avaient estimé et il reste encore beaucoup à faire. Le four est en revanche à priori en état de fonctionner et un essai devrait être effectué par les habitants dans les mois à venir. Le bilan est donc plutôt mitigé. Il conviendra de terminer le chantier en 2014 par des moyens qui restent encore à définir.
- **Confidentialité** : Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal leur devoir de confidentialité par rapport aux questions évoquées en conseil. Il précise que certaines informations concernant l'hospitalisation d'office évoquée lors du dernier conseil ont été divulguées, ce qui a posé des problèmes lors de la mise en place de la procédure.
- **Site internet** : Madame Vaggiani indique que le site internet de la commune comporte des fautes d'orthographe. Monsieur Chazalon répond qu'une seule page est actuellement accessible sur internet et qu'il s'agit uniquement d'un premier jet. Il ajoute que le nécessaire sera fait dans les jours à venir pour corriger ces fautes et présenter un site réaménagé.
- Madame Vaggiani demande à Monsieur le Maire pourquoi aucune réponse n'a été donnée au courrier émanant du Collectif Citoyen que chaque conseiller a reçu. Monsieur le Maire répond qu'il a effectivement reçu ce courrier et qu'il en a pris connaissance, comme chaque conseiller. Il avait cependant estimé qu'aucune réponse ne s'imposait mais indique qu'il est disposé à en faire une nouvelle lecture afin de confirmer ou pas cette position.

Dates diverses :

- Vogue annuelle : 31 août et 1^{er} septembre 2013
- Forum des associations : samedi 7 septembre

Prochain conseil le jeudi 26 septembre 2013 à 20 heures 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures et 15 minutes.